

souhait, justement, de renforcer des masters en anglais, ce qui permettra sans aucun doute de renforcer les échanges d'étudiants. J'ai été sensible à cet aspect parce que je fais partie d'une région tout à fait limitrophe et je dois bien me rendre compte que nous connaissons mal cette université et que l'intérêt d'étoffer nos relations avec elle me semble évident.

Il nous a été permis d'approfondir trois domaines par des rencontres avec des spécialistes de ces secteurs, notamment celui de la mobilité électrique. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir tout récemment, mais la poste allemande a fait le choix de ne plus acheter que des véhicules à mobilité électrique conçus et réalisés, au sein du cluster mobilité électrique d'Aachen, un succès qui est assez inspirant et qui nous semble révélateur de la qualité technique de cette université.

M. le Président. - Merci, Madame Stommen, pour ce rapport succinct, mais complet. Je tiens à vous en remercier puisque j'ai également participé à cette mission. Je peux donc témoigner de l'intérêt de l'ensemble des participants à continuer dans ces échanges que vous avez évoqués. Sur ce point, je proposerais de façon informelle à M. Stoffels – dont on connaît l'engagement – de continuer à se voir dans ce cadre et de convoquer une réunion. L'ensemble des membres de cette commission sera averti de ce moment où nous travaillerons pour amener une proposition et pour continuer ces échanges devant cette commission. On travaillera en deux temps. Je verrai, si vous le voulez bien, avec M. Stoffels la manière pour que ce soit le plus efficace possible.

Merci, Madame Stommen, pour ce rapport. Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au point suivant de notre ordre du jour.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE RÔLE DES ASBL DE GESTION CENTRE-VILLE DANS LA REDYNAMISATION DES PÔLES COMMERCANTS WALLONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le rôle des ASBL de gestion centre-ville dans la redynamisation des pôles commerçants wallons ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, selon de nombreux acteurs, les ASBL de gestion centre-ville pourraient être des moteurs importants dans la redynamisation des centres-villes et dans le redéploiement de l'offre commerciale en Wallonie. De par leur imprégnation dans le tissu local et leur spécificité de réunir des acteurs privés et publics, ces dernières pourraient sans aucun doute coordonner les actions transversales utiles à la revitalisation du secteur.

Pouvez-vous nous préciser quelle sera la place donnée à ces ASBL dans le cadre du plan Commerce ?

Lors des auditions relatives à ce plan, nous avons appris que l'ASBL de gestion centre-ville de la commune de Liège, ne collaborait pas avec l'association des commerçants Liégeois. Pouvez-vous nous confirmer la chose ? Une telle situation n'est-elle pas contre-productive ?

Pouvez-vous nous informer sur votre volonté de donner un cadre légal à ces ASBL afin, entre autres, que des objectifs de résultats puissent être établis par le pouvoir subsidiant et que des situations similaires à celle de la Ville de Liège ne puissent plus se reproduire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, les ASBL de gestion centre-ville, tout comme les Agences de développement local, ont un rôle de redynamisation et de redéploiement économique essentiel à jouer au sein de leur commune et spécifiquement au sein des zones commerciales.

Ces structures sont d'ailleurs des acteurs clés de Wallonie-Commerce, comme M. Calonger a pu vous l'expliquer lors de ses deux auditions devant votre commission.

Je ne vais pas ici vous énumérer toutes les actions au sein desquelles un rôle est confié à ces ASBL. Néanmoins, je voudrais vous citer deux exemples :

- Créashop : cet appel à projet visant à installer des commerces de qualité au sein de cellules commerciales vides doit se développer dans les communes, en partenariat avec les gestions centre-ville, organismes disposant des données adéquates : études de flux, outils d'analyse, et cetera ;
- Urban Retail : le rôle des gestions centre-ville dans cette action de promotion des pop-up store, est de coordonner sur le terrain les besoins des futurs commerçants et les propriétaires disposant de cellules commerciales vides.

En ce qui concerne la situation spécifiquement liégeoise, l'exposé par M. Vasseur, représentant une association de commerçants de la Ville de Liège, je souhaite vous rappeler que les ASBL de gestion centre-ville sont des structures constituées en partenariat public-privé et financées par des participations financières des différents partenaires.

Je n'ai pas, en tant que ministre de l'Économie, à m'exprimer sur le montant mentionné, ni sur l'organisation des ASBL de gestion centre-ville ni sur le fonctionnement spécifique de la structure liégeoise.

Mais en tout cas il me semble qu'aujourd'hui, globalement, nous pouvons être heureux de l'existence de ces structures même si comme toutes, elles sont perfectibles.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Je remercie M. le Ministre pour la réponse.

Néanmoins, lors des auditions, les différentes personnes et associations avaient mis l'accent sur l'importance de la collaboration entre les différents acteurs dans le secteur du commerce en vue d'une redynamisation des pôles commerçants.

Vous l'avez bien expliqué, l'ASBL centre-ville a un rôle à jouer, mais personnellement j'avais vraiment été interpellée par le manque de collaboration entre ces deux acteurs précisément à Liège alors que l'on aurait pu avoir un exemple type d'une très bonne collaboration et d'objectifs poursuivis ensemble, avec des moyens certes différents, mais avec des moyens complémentaires puisqu'ils sont au service des commerçants.

Il me semble qu'il y a quelque chose à faire du côté de Liège, ils doivent essayer de travailler ensemble, que ce soit comme un test, pour mettre en place dans d'autres villes non pas une longue collaboration, mais une collaboration constructive et productive et j'insisterai également à nouveau sur l'importance de donner un cadre légal à ces ASBL.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE SCHÉMA COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le schéma communal de développement commercial ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, le décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales a instauré la possibilité pour les communes de mettre en œuvre un schéma communal de développement commercial.

Cet outil d'aide à la décision devrait permettre également aux communes d'avoir une vision prospective de leur développement commercial.

En 2015, lors des débats dans le cadre du projet de décret, notre groupe a souligné l'absence d'incitant financier permettant de motiver les pouvoirs locaux à s'inscrire dans cette démarche.

Deux ans après la mise en œuvre du décret, nous constatons qu'aucun schéma n'a encore vu le jour. Les raisons invoquées sont simples et rejoignent nos préoccupations de l'époque : démarche très contraignante et coûts très élevés et liés à l'étude.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous répondre aux questions suivantes :

- jugez-vous toujours que ces schémas communaux peuvent être utiles aux communes dans une perspective de redynamisation commerciale ?
- pouvez-vous confirmer qu'aucune commune wallonne n'a pu concrétiser cet outil à ce jour ?
- quelles en sont les raisons ?
- un incitant financier régional pourrait-il, enfin, être mis en place ?
- dans un souci de cohérence et de transversalité, le plan Commerce n'est-il pas l'occasion de promouvoir cet outil et de lui réservé une enveloppe financière permettant aux communes de se lancer dans cette démarche ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, dans le cadre du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, la Wallonie a mis en place différents outils d'aide à la décision.

Les schémas communaux, à l'instar du schéma régional de développement commercial, permettent une planification claire, précise et détaillée du développement commercial souhaité et soutenu par le pouvoir public.

À ce titre, le schéma communal identifie les actions que la commune souhaite développer pour notamment agir contre la vacuité commerciale.

Ce document permet aussi à l'autorité compétente pour la délivrance de permis d'implantation